

ASSURANCE DE PERSONNES - PRÉVOYANCE KARMA SENIOR



“

METTRE SES PROCHES À L'ABRI DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Cette formule permet d'assurer l'avenir de ses proches en cas de décès à la suite d'un accident garanti.

POUR QUI ?

- Toutes les personnes de 65 ans à 80 ans désireuses d'assurer l'avenir de leurs proches en cas de décès à la suite d'un accident garanti.

NOS PLUS

Le produit Karma garantit, selon la formule choisie, un capital de 5 000 € à 15 000 € en cas de

- Décès suite à un accident garanti.



POINTS FORTS KARMA

- Tout type d'accident : vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Limite de souscription : 80 ans révolus.
- Limite des prestations : 85 ans révolus pour la garantie décès. Des garanties étendues en France et dans le cadre de séjour de moins de trois mois dans le monde entier.
- Les garanties s'appliquent 24H/24 en vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur.

MONTANT DES GARANTIES

Décès

Niveau 1

5 000€

Niveau 2

10 000€

Niveau 3

15 000€

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

Age limite aux prestations :

- 85 ans inclus pour la garantie décès

* Le produit est éligible à l'offre vente couplée Santé-Prévoyance.

GARANTIES EN DÉTAILS POUR QUI ?